Image not found or type unknown

Plainte concernant une facture de chauffage d’appartement

Par **jkl00**, le **01/02/2024** à **23:26**

Bonjour, En février 2022, mon mari et moi avons acheté un appartement. 100 m2 dans un immeuble de 16 appartements.
La saison de chauffage 2022/2023 était notre première. L'appartement a la classe énergétique D et dispose de fenêtres orientées est et sud. Pendant la saison de chauffage, sur les 7 radiateurs de l'appartement, nous n'en avons utilisé que 3. Le reste des radiateurs était éteint car les pièces étaient inutilisées et non rénovées. De plus, j'ai été enceinte d'août à mai 2023, ce qui faisait que je ne supportais pas les températures élevées et que notre température était constante à 18/19'C.
Les précédents propriétaires de l'appartement étaient une famille de 4 personnes.
Nous avons reçu une facture de chauffage (Ista) de plus de 1 750 euros. Deuxième facture la plus élevée de l'immeuble. Les voisins d'appartements de même superficie de 100 m2 ont reçu des factures de 680, 790 et 1 210 euros.
De plus, la facture était émise au nom de l’ancien propriétaire de l’appartement et indiquait le mauvais bâtiment. Nous vivons dans le bâtiment A et la facture indiquait un appartement dans le bâtiment C.
Je voudrais demander comment il est possible que la facture indique une consommation de chauffage alors que 4 radiateurs ont été complètement éteints tout l'hiver ?
Comment faire valoir vos droits et indemnisation des frais facturés, car bien entendu la facture a été payée en loyer.
Merci pour votre réponse

Par **Pierrepauljean**, le **02/02/2024** à **08:26**

bonjour

est ce un chauffage individuel ou collectif?

Par **jkl00**, le **02/02/2024** à **09:37**

Bonjour,

chauffage collectif et avec des appareils pour mesurer notre consommation individuelle.

Cependant, 4 radiateurs ont été complètement éteints pendant toute la période. Et pourtant la facture de chauffage affiche une consommation élevée.
J'ai du mal à y croire, surtout l'énorme différence entre les factures de mes voisins.

Par **Visiteur**, le **02/02/2024** à **10:13**

Bonjour,

S'il yu a eu confusion de relevés ou que la facture ne correspond pas aux index que vous pouvez voir, vous pouvez contester.

Il faut savoir qui émet la facture : est-ce le syndic ou Ista (qui est simplement le prestataire qui loue les compteurs et les relève).

Par **youris**, le **02/02/2024** à **17:43**

bonjour,

il vous faut d'abord régler l'erreur de bâtiment et rectifier le nom du copropriétaire mentionné sur la facture.

ensuite vérifier les index de votre compteur de chaleur et comparer avec les consommations précdentes

dans "votre" facture êtes-vous certain que l'index de départ soit bon, afin d'éviter de payer les consommations de l'occupant précédent ?

votre compteur de chaleur est peut-être défectueux.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés